



Editorial:

Nous vous présentons la newsletter numéro 5

Tout d'abord, nous nous permettons de vous rappeler 2 dates, l'une concernant les élections des délégués à l'assemblée générale de la CNBF qui seront clôturées le 5 novembre 2022 et l'autre concernant notre assemblée générale qui aura lieu le **24 novembre prochain**.

Après le repas «les retrouvailles», la visite du port de Dunkerque, la visite de Courtrai, nous vous invitons au Restaurant Les Jardins de l'Arcadie, 26 Rue de l'Ecluse à Lens pour l'Assemblée Générale à 10 Heures 30 puis à 15 heures au Louvre Lens pour l'exposition Champollion avec une visite commentée par un guide. Vous recevrez très prochainement une invitation Nous espérons que vous serez nombreux.

Cette assemblée générale fera le point sur le fonctionnement de notre association, son combat au niveau de la CNBF, ses engagements auprès des Ordres et nous vous informerons sur les aides dont les plus fragiles d'entre nous pourraient avoir besoin.

Vous trouverez un article sur la situation actuelle de notre pays en général et de la justice en particulier, qui pourra être critiqué et commenté, ses commentaires et critiques étant publiés dans la prochaine édition. Par ailleurs vous trouverez des échos sur le club de lecture qui a participé activement au premier «Prix Littéraire du Barreau de Lille». Enfin vous pourrez lire un article sur la Reine Claude(pas la prune, l'épouse des rois).

Bonne lecture et merci pour votre fidélité

Le Conseil d'Administration

2022 Les illusions perdues

Lorsque à l'aube de l'année 2022, alors que nous sortions d'une époque étrange caractérisée par le masque , le confinement, l'économie à l'arrêt, nous nous sommes souhaités une bonne année, jamais nous n'aurions imaginé ce qui est arrivé.

L'économie, tel un cheval fou s'est emballée avec des coups de frein brutaux, rendant toute projection difficile ou impossible. Heureusement d'ailleurs que plus personne n'osait prédire l'avenir ,car la guerre a soudain frappé aux portes de l'Europe avec son cortège de crimes d'exactions et de viols.

Avec cette guerre est venue la crise de l'énergie, l'augmentation vertigineuse de son coût, la menace de rationnement. Un malheur ne venant jamais seul ,l'inflation est alors arrivée avec sa dialectique infernale de hausse des prix et son corollaire l'augmentation des salaires et des revenus du travail amenant à son tour la hausse des prix etc...

Pendant ce temps là une partie de la classe politique discutait du sexe des anges de la virilisation des barbecues et de la possibilité d'imposer une police des mœurs dans le lit des citoyens.

Et la justice dans tout cela ? Et bien elle a suivi la pente générale en pire. Déjà essoufflée étouffée, ensevelie sous le nombre d'affaires, elle est toujours incapable de remplir son rôle social. Un garde des sceaux ,ancien avocat pénaliste célèbre fut nommé. Au lieu de ce que l'institution attende son projet ,à supposer qu'il en ait un, il fut immédiatement attaqué vilipendé ,sa désignation mettant au grand jour la lutte des clans qu'abrite cette institution .

Pour améliorer son fonctionnement, la solution évidente de recrutement de davantage de magistrats ayant été écartée depuis 40 ans, les prétendues réformes, en réalité des emplâtres sur les jambes de bois, se sont multipliées, divorce sans juge, amenant quelques temps plus tard sa saisine pour un conflit exacerbé, complexification surréaliste de la procédure, fuite en avant dans une dématérialisation non réfléchie, alors qu'en même temps les menaces de rationnement et de Lockout sont présentes, modifications incessantes des textes et de leurs numérotations ne changeant fondamentalement rien etc...

Espérons que la mise en place des états généraux de la justice auront des résultats qui ne seront pas à l'aune de ceux de 1614, mais apporteront des solutions aux maux dont souffre cette institution qui a trop longtemps estimé que, la soif de justice était un vice onéreux sauf peut-être en matière pénale et qu'elle puisse s'affranchir , non par idéologie, mais en respectant les règles de droit, du politique.

Les avocats ne sont pas restés insensibles à ce mouvement .La confraternité qui était déjà une haine vigilante s'est transformée pour la plupart en l'adoption du principe «Struggle for life»,. Les organes dirigeants de la profession s'en sont d'ailleurs rendus compte. Depuis le 1er Juillet 2022 la procédure disciplinaire a été profondément modifiée, instaurant dans certains cas un échevinage dans ce qui est devenu une juridiction dont la saisine a été modifiée et élargie; La tentative d'unifier lesdits organes dirigeants , espoir entretenu par certains, pourrait s'éloigner à nouveau. Ainsi par exemple le CNB, le Barreau de Paris et la Conférence des Bâtonniers entendent semble-t-il proposer séparément leur projet de réforme de la procédure civile. Espérons que la raison prévaudra.

En ce qui concerne les avocats honoraires et retraités, des syndicats d'avocats n'ont de cesse que de limiter les pensions de retraite des avocats retraités et de leurs ayants-droit rendant ainsi obsolète et dépourvue de fondement la caisse autonome de retraite que leurs aïeux avait créé. Cette attitude est difficilement compréhensible et certains jeunes avocats devraient se rappeler la citation de Jean Anouilh «*Les jeunes sont déjà les vieux de quelqu'un.*» Quoiqu'il en soit le combat est engagé pour que les pensions de la retraite de base soient indexées sur l'inflation

comme l'ont reconnu **toutes** les caisses de retraite sauf la **CNBF**, combat mené par l'ANAH et notre section.

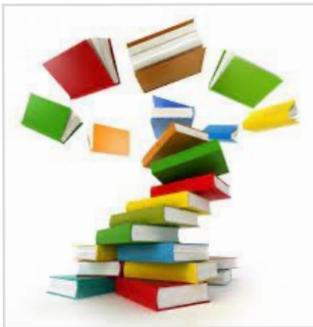
Sans doute en raison de la pénurie des magistrats, mais également en raison de leurs connaissances, et de leur humanité, le législateur, depuis le Décret du 6 mai 2022, et dans le ressort de la Cour d'Appel de Douai en vertu d'un arrêté du 22 Septembre 2022, a donné aux avocats honoraires compétence pour être assesseurs dans les Cours Criminelles. Les avocats honoraires intéressés doivent se rapprocher des chefs de Cour

Alors oui 2022 est l'année des illusions perdues car en moins d'un an, tous les spectres et démons du passé qu'on pensait disparus ou oubliés sont revenus.

Cependant la nuit la plus sombre a toujours une fin lumineuse.

Didier RICHARD

CLUB DE LECTURE DES AVOCATS HONORAIRES



Qu'est-ce qu'on fait dans un club de lecture ?

Beaucoup pensent qu'un club de lecture n'est qu'un simple regroupement hebdomadaire, mensuel, bimensuel, dans lequel mères de famille, dames âgées, ou rats de bibliothèques se réunissent autour d'une table pour discuter d'une histoire et des personnages préférés d'un livre. Que nenni !!

Pour illustrer ce qu'a d'exceptionnel notre club de lecture, rien de mieux que de reprendre quelques avis de nos fidèles participants

Nicole: " une rencontre mensuelle très agréable qui entretient l'amitié de ses participants, stimule leurs cellules grises, chatouille leur curiosité.

On y échange ses coups de cœur, ses points de vue, toujours avec humour, bonne humeur et passion.

On en ressort toujours avec le sentiment d'avoir appris des choses sur nous, sur les autres, et surtout sur les auteurs.

Bref, rien que du bonheur."

Claude:" Sur l'invitation d'Isabelle j'ai adhéré à l'atelier de lecture des avocats honoraires, les jeunes retraités..., et c'est très agréable.

Tout d'abord, cela donne l'impression d'être un peu plus cultivée grâce à toutes les suggestions de livres, récents ou moins récents.

De plus, c'est un plaisir de découvrir les réactions, interprétations de chacun à propos du livre choisi, sans oublier les nourritures terrestres."

Patrick: Lire des livres, discuter des idées qui naissent de nos lectures dans un climat de totale liberté, de respect mutuel et de confiance, et ce avec nos anciens confrères et aujourd'hui amis, au sein du club de lecture des honoraires, voilà un grand bonheur dont je peux témoigner, en jurant de dire la vérité, rien que la vérité, et toute la vérité.

LA REINE CLAUDE



Nous nous sommes tous régalés l'été dernier en dégustant cette prune à la chair parfumée, ferme et juteuse. Mais d'où lui vient ce nom de Reine Claude? Il faut savoir qu'elle a été obtenue après la découverte d'un prunier venant d'Asie et offert au Roi François Ier par la Sublime Porte en la personne de Soliman Le Magnifique. Le Roi, ravi, voulut honorer la Reine son épouse, Claude, en lui donnant son nom.

Claude de France est la fille du Roi Louis XII et d'Anne de Bretagne, née à Romorantin le 13 Octobre 1499; plus beau et riche parti d'Europe. Elle est fille de Roi, sera épouse de Roi par son mariage avec François en 1515 et mère de Roi (Henri II). Toutefois, la nature ne l'a pas gâtée, elle est petite, corpulente, claudique, et est affectée d'un strabisme important de l'oeil gauche et son état empirera au gré de ses sept grossesses entre 1515 et 1524 date de son décès le 20 Juillet à Blois à 24 ans.

Claude est couronnée en 1517 à Saint Denis et mène une existence effacée et charitable, répandant le bien autour d'elle et pratiquant la religion. Sa devise est "candida candidis", pure parmi les purs, mais sera mal accueillie par la famille du Roi, surtout par la mère de ce dernier, Louise de Savoie et sa belle-soeur qui la détestent. Son époux est gentil avec elle mais la trompe et l'humilie avec de nombreuses maîtresses, et lui transmet la syphilis, ce qui contribuera à son affaiblissement alors qu'elle est déjà atteinte d'une tuberculose osseuse.

Mais dans ces conditions, pourquoi l'a-t-on mariée au Roi? en effet, elle était promise, dès 1501 (à 2 ans) à Charles de Luxembourg, futur Charles Quint car sa mère Anne de Bretagne qui avait déjà voulu épouser le père, Maximilien, voulait protéger son Duché des appétits de son époux Louis XII qui voulait comme son prédécesseur et cousin Charles VIII et le père de ce dernier Louis XI s'approprier la Bretagne. Elle pensait ainsi assurer la pérennité du Duché dont la souveraineté et l'indépendance seraient protégées par le futur Empereur. Si le Roi avait consenti de mauvaise grâce à ce mariage, il en fait annuler les effets en 1505 par les Etats Généraux de TOURS au profit de François et les fiançailles sont célébrées l'année suivante.

C'est la mort prématurée (37 ans) d'Anne le 9 Janvier 1514 à Blois qui va précipiter les choses et sceller le destin tragique de Claude.

En effet à la mort de sa mère elle devient Duchesse de Bretagne et le royaume de France ne veut pas perdre la mainmise qu'il a sur le Duché depuis le traité de Langeais en 1491 par lequel Anne apporte son Duché en dot.

Or le Roi son père sent sa fin arriver et sait qu'elle ne peut accéder au trône, puisqu'au Royaume de France les lys ne filent point .

Il faut donc la marier au plus vite avec le successeur désigné François d'Angoulême et le mariage est célébré le 13 Mai 1514 à Saint Germain en Laye, les fiançailles ayant eu lieu en 1506. Louis XII meurt le 1er Janvier 1515 et François 1er devient Roi.

Immédiatement, il intrigue et amène Claude à lui concéder l'usufruit du Duché et engage alors le processus de francisation pour fondre peu à peu la Bretagne dans le Royaume. L'affaire sera finalisée en 1524 quand Claude, malade, sous pression, autorise son fils aîné, le futur Henri II à lui succéder comme duc de Bretagne.

Dès lors, le Duché est administré par un gouverneur représentant l'autorité du Roi . C'est une annexion pure et simple, concrétisée par le traité d'union de Nantes le 13 Août 1532 . La Révolution va confirmer et même supprimer l' autonomie relative de la région en interdisant à son Parlement de siéger.

La Reine Claude a ainsi été victime de son statut de plus beau parti d'Europe, de sa jeunesse, de la mort prématurée de sa mère , de sa trop grande bonté et de sa candeur. Elle n'avait pas été préparée à affronter les Loups et à préserver ses possessions. Elle nous laisse le bonheur de nous régaler de ce fruit exquis.

GH BOUCHART

